



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Antoine REGLEY
229 rue de Solférino
59000 Lille

Affaire suivie par : CL

Paris, le 1/2024

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. :

Maître,

12 pts

**PERMIS RECUPERE
48 SI ANNULEE
PAR ME REGLEY**

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, M. I

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que son permis de conduire est doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer et par délégation,
l'adjointe au chef de la section des recours
du bureau national des droits à conduire

Coralie RUSCH